



Paris, 10 février 2010 - N°29/D130

**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 6 novembre 2009**

Compte-rendu

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. COTIS Jean-Philippe
Mme DELAIR Joëlle
M. DUCHATEAU Patrick
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. EL NOUTY Charles
M. GARNIER Olivier

Mme MARAIS BEZIEAU Anne
M. MARESCHAL Patrick
M. PAILLARD Francis
M. ROBIN Benoît
Mme SILBERMAN Roxane

M. SAINT SAUVEUR Hervé
M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

Directeur général de l'Insee
CFDT
MEDEF
Président du Cnis, président du Bureau
CGT
CGPME
Directeur général adjoint de SGAM,
Personnalité qualifiée
FBF
Représentant des collectivités territoriales
APCM
CGT-FO
Représentante des chercheurs en sciences
économiques ou sociales
CCI Paris
CFE-CGC

Autres participants

M. BEGUIN Jean-Marc
M. CUNEO Philippe
M. DE GIMEL Louis
Mme DUSSERT Françoise
M. LE GLEAU Jean-Pierre

Insee, DSE
Secrétaire général du Cnis
Insee, DCSRI
Secrétaire générale adjointe du Cnis
Insee, DCSRI

M.	LOLLIVIER Stéfan	Insee, DSDS
M.	MOREL Bernard	Insee, DDAR
Mme	VIENNE Dalila	Insee, DDAR

Excusés

M.	CHEYNEL Henri	FBF
M.	CONAN Jean	CFE-CGC
Mme	FERRAND Patricia	CFDT
Mme	PAULY Elisabeth	Banque de France
M.	PUECH D'ALISSAC Arnold	FNSEA
M.	POUZIN Gilles	CFTC

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	3
I. Points d'actualités – Jean-Philippe Cotis	4
II. Point sur la rencontre sur les nomenclatures sociales – Stéfan Lollivier.....	9
III. Présentation du rapport du groupe de travail « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire » – Dalila Vienne et Bernard Morel.....	10
IV. Présentation de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable organisée conjointement par le Meeddm, le CESE et le Cnis – Louis de Gimel.....	16
V. Ébauche de l'avis général 2010 – Philippe Cuneo	17
VI. Divers	21

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT, rappelle qu'il est intervenu devant le Conseil économique, social et environnemental pour faire le point sur les activités du Cnis. Le compte rendu de cette réunion pourra être adressé aux membres du Bureau. Par ailleurs, suite à un avis du CESE rapporté par Philippe Le Clézio et dans la lignée du Grenelle de l'environnement se tiendra **une conférence** organisé par le CESE, le Cnis et le Commissariat général au développement durable **sur les indicateurs du développement durable**, le 20 janvier. L'enjeu est important pour le Cnis qui s'est fixé pour objectif d'entretenir le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques dans une optique d'ouverture. Le Cnis devra y faire valoir que les indicateurs du développement durable ne doivent pas être seulement des indicateurs environnementaux. Il est important que cette préoccupation s'exprime à l'occasion de la conférence du 20 janvier. Il ne faudrait pas que le développement de produits « durables » se fasse au détriment des couches sociales les plus défavorisées. En effet, il existe un risque que les voitures électriques ne soient accessibles qu'aux automobilistes disposant d'un certain niveau de revenus. De même, les produits biologiques sont généralement plus chers que les produits non biologiques. Par conséquent, la vision des indicateurs du développement durable doit couvrir la globalité des problèmes du développement.

Il est bon que le Cnis développe des collaborations avec le CESE. Néanmoins, cela ne doit pas se faire au détriment du rôle du Cnis. C'est pourquoi la présence des membres du Cnis à la conférence du 20 janvier est importante.

Lors de la dernière réunion du Bureau, Jean-Marc Béguin avait présenté le rapport du groupe de travail sur **les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique**, présidé par Yvonick Renard. Yvonick Renard, qui avait été invité à cette présentation, n'est pas venu. Depuis, il conteste ce rapport et a adressé ses doléances au Président du Comité du secret statistique. Le Bureau du Cnis a approuvé ce rapport lors de sa réunion du 2 juillet. Le Comité du secret statistique a lui-même approuvé ce rapport le 6 octobre. Le rapport sur les conséquences du profilage des groupes en matière de secret statistique est donc un rapport du Cnis et figure sur son site. Néanmoins, si Yvonick Renard souhaite que son nom n'y soit pas rattaché, il n'y sera pas.

Patrick DUCHATEAU indique que le MEDEF soutient l'approbation du rapport.

Jean-Pierre DUPORT annonce enfin que la prochaine réunion du Bureau se tiendra le 17 décembre. Le projet d'avis 2010 sera discuté le matin en présence des Présidents des Commissions thématiques. Il sera soumis à l'approbation du Bureau l'après-midi. Il sera également fait un point sur les travaux du **groupe de travail sur les statistiques de l'immobilier et de la construction** organisé à la demande du Ministre de l'écologie, du Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme et de la Ministre de l'économie et des finances. Jean-Pierre Duport a confié la présidence de ce groupe à Bernard Vorms, Directeur Général de l'Association nationale pour l'information sur le logement (Anil). Il remettra un rapport au Ministre au début de l'année 2010. La réunion de l'après-midi sera également l'occasion de présenter au Bureau le rapport de Margerie sur les groupes financiers.

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il est associé à la préparation de la conférence nationale de la vie associative, qui se tiendra également le 17 décembre. Dans ce cadre, il a suggéré de créer **un groupe de travail du Cnis sur les statistiques des associations**, dont la Présidence serait proposée à Edith Archambault, vice-présidente de la C.N.V.A. Le secteur des associations mérite d'être analysé et mieux connu. Cette demande avait également été formulée dans le cadre de deux rapports sur le thème des associations remis il y a deux ans.

A propos de la constitution du groupe sur les statistiques de l'immobilier, **Denis DURAND** suggère de prévoir un dispositif permettant de consulter le Bureau en cas d'urgence pour permettre au Cnis d'être consulté à temps.

Jean-Pierre DUPORT indique que le Secrétariat mettra en place un dispositif de consultation préalable pour les groupes de travail qui doivent être constitués dans l'urgence.

Benoît ROBIN indique que les membres du Bureau n'ont pas pu participer à toutes les réunions des commissions du Cnis en raison du nombre important de réunions ministérielles qui se tiennent sur des sujets statistiques.

Jean-Pierre DUPORT invite les membres du Bureau à indiquer au Secrétaire général du Cnis les réunions ministérielles auxquelles ils sont invités. Il convient de veiller à conserver son utilité au Cnis et de rappeler aux instances ministérielles que le Cnis a pour rôle d'organiser la discussion entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques.

I. Points d'actualités – Jean-Philippe Cotis

1. La mise en œuvre du nouveau Cnis

Le nouveau Cnis se met en place à la satisfaction de ses utilisateurs. Les nouvelles commissions thématiques se sont déjà toutes réunies. Leur nouveau périmètre paraît gérable et les discussions qui s'y déroulent sont le plus souvent riches et animées. L'idée de centrer la présentation des programmes de travail sur des thèmes majeurs permet un débat très riche et progressivement, chaque commission bénéficiera d'une présentation systématique des principaux dossiers européens en cours. Jean-Philippe COTIS remercie chacun des présidents pour la qualité de son travail et son engagement personnel. Les fiches types viennent d'être envoyées aux différents services producteurs pour alimenter le bilan détaillé de l'exécution du programme de travail du service statistique public. Ce sera la première fois qu'un tel bilan est réalisé. Il donnera lieu à la confection d'un premier rapport expérimental.

Une démarche commune d'élaboration du programme de travail du service statistique public sera mise en place. Elle permettra de construire en toute transparence la réponse aux demandes exprimées par le Cnis.

2. Le séminaire sur le projet moyen terme « Insee Ambition 2015 »

Le séminaire relatif au prochain programme moyen terme de l'Insee s'est tenu le 19 octobre en présence de l'ensemble de l'encadrement supérieur de l'Insee, auquel s'étaient joints les chefs des services statistiques ministériels. Le séminaire a permis une large discussion autour de 71 fiches action qui viennent d'être adoptées par le Comité directeur. Ce projet est structuré autour d'un thème fédérateur : « L'Insee au rendez-vous des problématiques de demain », avec les quatre ambitions suivantes :

- accroître l'impact de l'Insee dans le débat public ;
- mettre l'excellence technique et l'innovation au cœur des travaux de l'Insee, ce qui nécessite des changements d'organigramme ;
- anticiper et s'organiser pour être plus réactif ;
- dégager des marges de manœuvre pour mieux remplir les missions de l'Insee et répondre à de nouvelles demandes.

Les ambitions de l'Insee s'exerceront notamment dans le domaine du **développement durable**, qui s'inscrit également dans le prolongement de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi. Il s'agit par exemple d'introduire des questions sur le bien-être ressenti au sein de certaines enquêtes ménage, de proposer des indicateurs complémentaires au PIB, d'élaborer des indicateurs de développement durable et de suivre les activités et les entreprises « vertes ».

S'agissant du thème de la **mondialisation**, l'objectif est de construire un système d'information sur les entreprises et les groupes qui captent l'insertion dans la mondialisation. L'Insee développera également le thème de la formation, dans l'objectif d'améliorer le système statistique sur **la formation tout au long de la vie**. Enfin, le thème de la **localisation de l'information statistique** sera abordé au travers du développement du géo-référencement et de l'observation des prix localisés du logement, de l'emploi et des revenus.

Plus généralement, l'Insee lance une **réorganisation importante de ses services** de concert avec une nouvelle orientation de ses relations avec les services statistiques ministériels. Cette réorganisation se concrétise notamment par la création d'une Direction de la méthodologie. Les méthodologues de l'Insee sont actuellement répartis dans plusieurs unités. Or les homologues européens de l'Insee possèdent généralement une Direction de la méthodologie et il semble que leur organisation donne de très bons résultats en termes de qualité méthodologique. Il est donc apparu que l'Insee gagnerait à s'organiser selon ce modèle.

L'Insee mettra également en place **une unité de management de la qualité**, s'efforcera d'améliorer la stratégie de communication et créera un observatoire interne pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Par ailleurs, l'Insee essaiera de recenser l'ensemble des opérations estampillées « statistique publique » et contribuera à élaborer un programme de travail statistique pour l'ensemble du SSP afin de renforcer la coordination du SSP et d'optimiser les moyens dans un contexte de forte pression budgétaire. La RGPP, qui concerne l'ensemble des ministères et l'Insee, consiste à ne remplacer qu'un salarié sur deux partant à la retraite. Le taux de départs à la retraite de l'Insee s'élève à 5 % des effectifs chaque année, l'Institut ayant beaucoup recruté dans les années 60. Les effectifs de l'Insee seront donc réduits de 2,5 % chaque année en application de la RGPP. Il est nécessaire de se réformer pour préserver la capacité de production sachant que la demande ne fléchit pas. L'Insee créera des directions régionales qui constitueront des centres de service afin de mutualiser certaines fonctions support et dégager des marges de manœuvre pour les travaux de fond.

Par conséquent, le projet moyen terme de l'Insee est ambitieux, même s'il prend place dans un contexte budgétaire très tendu. L'Insee espère que cette ambition permettra de continuer à garantir la qualité tout en répondant à l'ensemble des demandes. Le principal élément consiste à instaurer une gouvernance globale du SSP. C'est la raison pour laquelle le Président du Cnis présente, désormais un rapport annuel à l'Autorité de la statistique publique à partir du suivi des avis et du bilan détaillé du programme de travail au regard des demandes du Cnis.

Jean-Pierre DUPORT précise qu'il sera auditionné par l'Autorité de la statistique publique le 18 décembre.

3. La création d'un service statistique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

Jean-Philippe COTIS indique que le service statistique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui constitue le quinzième SSM, est constitué de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il résulte d'un nouveau découpage ministériel entre l'éducation nationale d'une part, l'enseignement supérieur et la recherche d'autre part. Il existe désormais un SSM propre au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce SSM est dirigé par Olivier Lefebvre, qui était responsable jusqu'à cet été du nouveau recensement de la population en tant qu'inspecteur général de l'Insee. Cet agrément a reçu un avis favorable de la part de l'Autorité de la statistique publique conformément à la loi.

4. Les suites données au rapport Stiglitz-Sen

Le rapport Stiglitz a fait l'objet d'une conférence le 14 septembre dernier à l'occasion de sa remise au Président de la République. Tous les membres du Cnis y étaient invités. Parmi les recommandations du rapport Stiglitz, l'Insee souhaite compléter l'approche des comptes nationaux actuellement concentrée sur

le PIB par une approche du bien-être des ménages. Les enquêtes actuelles fournissent des éclairages variés sur les ménages mais il n'existe pas d'approche visant à appréhender de manière plus systématique leur bien-être. Le système statistique n'est pas organisé pour mettre en œuvre de manière systématique l'approche des ménages bien que l'Insee soit à certains égards en pointe sur ces questions.

L'Insee souhaite également continuer à décrire non seulement les moyennes mais également les distributions afin de refléter l'hétérogénéité des situations, rendre compte du bien-être sous ses diverses formes, qu'elles soient objectives ou subjectives et progresser dans l'évaluation de la soutenabilité du bien-être.

Jean-Philippe COTIS tiendra une conférence de presse le 17 novembre sur les suites que l'Insee et la statistique publique comptent donner aux recommandations du rapport Stiglitz. Il distinguera à cette occasion les projets à court terme et à moyen terme.

La conférence portera sur la présentation d'une série de travaux récents sur les problèmes de distribution des revenus et la notion de revenus élargis, qui vise notamment à valoriser les consommations non marchandes des ménages. Une grande partie de la redistribution se fait en nature, tel que l'enseignement public. Par conséquent, l'Insee a développé une approche permettant d'avoir une perception beaucoup plus précise de la distribution des revenus. Le lien entre la distribution des revenus et le bien-être repose sur l'idée selon laquelle l'utilité marginale des revenus est décroissante. Lorsque la distribution est déséquilibrée, le bien-être collectif diminue. Un autre travail consiste à utiliser une série d'enquêtes en les croisant avec les comptes nationaux pour connaître les configurations de consommation selon les revenus. L'Insee avait déjà commencé à développer cette approche recommandée par le rapport Stiglitz. Les statisticiens français sont les plus en avance parmi les statisticiens occidentaux sur ces sujets. La conférence sera donc l'occasion de présenter les travaux qui viennent d'être publiés ou en cours pour illustrer la concrétisation de l'approche des ménages. Le programme de travail comporte également des projets à plus long terme sur l'environnement. Les ménages seront, en outre, interrogés sur le bien être perçu, subjectif. Le monde académique et universitaire mène également des travaux sur ce sujet.

La France sera au centre des initiatives en matière statistique pour mettre en œuvre le rapport Stiglitz et les approches centrées sur le bien-être. La Commission Européenne et l'OCDE continueront à travailler en étroite collaboration avec l'Insee. L'Insee a aussi accepté la proposition du Directeur Général d'Eurostat visant à organiser un parrainage statistique France-Eurostat sur la mesure du bien-être à l'échelle européenne. Enfin, Jean-Philippe COTIS animera une séance en marge de la Commission statistique des Nations Unies en février. La statistique française sera donc bien présente dans le processus de production et de diffusion des approches liées au bien-être.

5. Point sur la situation économique

Les dernières prévisions conjoncturelles de l'Insee tablaient sur un rythme de croissance annualisé de 1,5 % au second semestre, ce qui devait constituer un début de reprise économique. Les dernières enquêtes laissent augurer un rythme sensiblement plus soutenu. Cette observation vaut également pour d'autres pays de l'Union Européenne et d'autres zones de l'économie mondiale. Néanmoins, il s'agit surtout d'une reprise technique liée à la reconstitution des stocks et fortement dépendante des politiques macroéconomiques. La croissance du troisième trimestre aux Etats-Unis par exemple est en grande partie due aux travaux publics et aux mesures de soutien de l'économie. Enfin, l'Asie contribue fortement à la reprise économique. Toutes les reprises économiques commencent par une reprise technique mais toutes les reprises techniques ne se poursuivent pas de façon soutenable. Par ailleurs, le Japon et l'Espagne sont retombés en déflation. Au-delà de la chute des prix de l'immobilier, l'inflation sous-jacente est négative dans ces pays. Les autres pays européens sont loin de cette situation. Le risque d'une dérive déflationniste n'est pas présent en Europe mis à part l'Espagne.

Débat :

La formation tout au long de la vie

Benoît ROBIN souhaite savoir si les travaux menés sur la formation tout au long de la vie sont spécifiques à l'Insee ou concernent les différents services statistiques ministériels. L'Insee souhaitant développer la cohésion et les complémentarités entre les différents services statistiques, il souhaite connaître la cartographie des services statistiques ministériels.

Stéfan LOLLIVIER souligne que le moyen terme de l'Insee prévoit de mettre en œuvre un véritable SSP sur le sujet de la formation tout au long de la vie. Le groupe de travail animé par Christel Colin, sous-directrice à la Dares, a rendu un rapport contenant un certain nombre de recommandations structurantes sur la coordination des statistiques sur la formation tout au long de la vie au sein du système statistique public. Le sujet sera porté par la Dares et vise à rendre plus homogène et plus transparent pour les utilisateurs la mesure de la formation tout au long de la vie. Le rapport de ce groupe de travail constitue un produit intermédiaire des travaux du moyen terme de l'Insee.

La cartographie des SSM

Jean-Philippe COTIS explique que le transfert à Metz a révélé un problème de gouvernance du SSP résultant de l'absence d'interlocuteur unique entre le système statistique et les pouvoirs publics. C'est une des raisons pour laquelle le rôle de coordination du SSP assurée par le directeur général de l'Insee a été renforcé dans la nouvelle gouvernance. Il ajoute qu'il convient de veiller à conserver les synergies entre le SSM de l'Éducation nationale et celui de la recherche et de l'enseignement supérieur. La nouvelle organisation appelle une étroite collaboration entre les deux SSM.

Jean-Pierre LE GLEAU ajoute que le seul grand ministère ne disposant pas d'un SSM est celui des affaires étrangères, dont les besoins en termes de statistiques sont néanmoins limités. Par ailleurs, le périmètre du SSM du Ministère de l'intérieur est limité à la Direction Générale des collectivités locales. Par conséquent, des réflexions sont en cours sur l'opportunité de construire un service statistique ministériel sur les questions de la délinquance, éventuellement en s'appuyant sur l'Observatoire national de la délinquance.

Jean-Pierre DUPORT souligne que les SSM doivent marquer une certaine stabilité. Si les SSM évoluaient au fil des remaniements ministériels, cela nuirait à la qualité de la production statistique.

Roxane SILBERMAN s'inquiète de la coordination entre le SSM de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette séparation pouvant accroître les problèmes d'articulation du point de vue statistique.

Les relations entre la Banque de France et le SSP

Denis DURAND souligne la nécessité de préciser les relations entre la Banque de France et le SSP.

Philippe CUNEO indique que les instituts de statistique européens se sont efforcés de mettre en cohérence le règlement européen régissant leur activité et le règlement régissant l'activité du système européen de Banque Centrale. Néanmoins, le système européen de Banque Centrale est attaché à son indépendance et n'a pas accepté de se soumettre formellement au code européen de bonnes pratiques des instituts de statistique européens. Il a adopté son propre code, qui est quasiment identique au code des instituts de statistique.

Denis DURAND rappelle qu'il a interpellé le Directeur Général des statistiques de la BCE dans le cadre d'une réunion organisée en 2007 par le Cnis et la Banque de France sur les intentions du Système

européen de banques centrales en matière de respect du code de bonnes pratiques des instituts de statistique.

Roxane SILBERMAN observe que la question de l'activité des banques centrales est d'autant plus complexe que le périmètre de leur activité diffère sensiblement d'un pays à l'autre, de même que celui des instituts de statistique. Les enjeux diffèrent suivant les pays.

Les suites du rapport Stiglitz

Denis DURAND souhaite que le Bureau soit informé régulièrement des contributions du Cnis aux débats sur les suites du rapport Stiglitz. Il souligne que l'ensemble du corps social devrait être partie prenante des réflexions par les travaux.

Jean-Pierre DUPORT indique que ce point fera partie de l'avis général. Par ailleurs, il souligne que le rapport Stiglitz est en phase avec les travaux qu'avait entamés le Cnis. Il précise que ce rapport sera présenté et discuté dans le cadre de la commission « Démographie et questions sociales » mais également dans chacune des commissions concernées.

Jean-Philippe COTIS ajoute que la philosophie du rapport Stiglitz consiste à développer les approches relatives au bien-être en partenariat avec les représentants de la société civile.

Charles EL NOUTY juge forts louables les développements de l'approche des ménages en lien avec le rapport Stiglitz. Néanmoins, il craint que l'économie du bien-être ne constitue qu'un nouvel effet de mode après la nouvelle économie, l'économie de l'innovation et l'économie verte. Par conséquent, la vision stratégique de l'Insee ne doit pas être concentrée sur cet axe unique. Par ailleurs, il souligne que les travaux menés par l'Insee sont très proches de certains travaux de recherche et considère que l'Insee devrait être considéré comme un acteur de la recherche. Par conséquent, il se félicite de la création de la Direction de la méthodologie. Il convient également de renforcer la visibilité des travaux de recherche de l'Insee.

Jean-Pierre DUPORT estime que le rapport Stiglitz ne relève pas d'un effet de mode mais d'une tendance de long terme. Certaines préoccupations qui fondent ce rapport étaient déjà pressenties par le Cnis, comme le montrent le rapport de Jean-Baptiste de Foucauld et surtout celui de Jacques Freyssinet.

Jean-Philippe COTIS rappelle que l'économie est à l'origine une branche issue de la philosophie morale qui visait le bien-être. Par conséquent, de nombreux travaux sur l'économie du bien-être ont été menés depuis des décennies. La nouveauté réside dans le fait que les progrès techniques de la statistique permettent de mieux cerner la dimension du bien-être, qui est une ambition très ancienne de la profession. Les statisticiens avaient beaucoup travaillé sur ce sujet avant que la commission Stiglitz ne s'en empare. Par ailleurs, les concitoyens posent de nombreuses questions en termes de bien-être. Néanmoins, la question du bien-être ne doit pas être développée au détriment des questions liées aux revenus. Le PIB demeure un indicateur essentiel. Les développements relatifs au bien-être consistent à poursuivre l'innovation et rassembler les travaux sur ce sujet pour les rendre intelligibles, plus systématiques et utiles pour le corps social en communiquant mieux.

L'Insee possède un centre de recherche, le Crest, qui est classé parmi les dix meilleurs établissements de recherche en Europe. Il existe donc de fortes interactions entre le centre de recherche et les économistes de l'Insee.

La RGPP

Denis Durand rappelle que la CGT conteste la RGPP. La perspective de réduction des effectifs de l'Insee de 2,5 % par an montre l'ampleur du choc que subira le système statistique. Par conséquent, le Directeur

Général de l'Insee devra se montrer extrêmement convaincant pour obtenir l'approbation du Cnis à une stratégie qui consiste à absorber ce choc.

Jean-Pierre DUPORT souligne que la RGPP ne relève pas du champ de compétences du Cnis.

Les demandes des chercheurs

François VINCENT considère que la moitié des demandes des chercheurs au Comité de secret statistique concerne l'environnement et les inégalités. Par conséquent, ces demandes mériteraient d'être discutées au sein des commissions thématiques. Elles permettraient d'alimenter la réflexion sur les besoins des utilisateurs, sachant qu'elles obligent les services statistiques à produire des appariements et des indicateurs nouveaux. Enfin, le nombre de places du centre d'accès sécurisé est limité à ce stade et le Comité Directeur de l'Insee doit définir les priorités. Par conséquent, il existe une marge de progrès concernant la veille de l'appareil statistique sur les demandes des chercheurs.

L'Europe et le programme à moyen terme

Roxane SILBERMAN souhaite connaître la place de la question européenne dans le programme moyen terme de l'Insee.

Jean-Philippe COTIS confirme que la question européenne fait partie du programme moyen terme de l'Insee, l'Europe jouant un rôle de donneur d'ordre. L'Insee doit s'organiser de façon à répondre aux sollicitations issues du niveau européen. L'Europe peut également constituer une source de mutualisation. Néanmoins, le système de statistique européen ne doit pas dériver vers une forme d'autoritarisme. Par exemple, l'Insee produit deux types de prix, les prix servant à observer l'inflation de façon longitudinale et les panels ayant pour but de comparer les prix entre les pays. Les panels sont plus restreints parce qu'ils doivent être suffisamment simples pour permettre les comparaisons avec tous les pays européens. L'Insee utilise également ces panels pour effectuer des comparaisons entre la métropole et les départements d'outremer. Or la commissaire européenne chargée des questions de la concurrence semble avoir décidé d'utiliser l'appareil statistique comme système de comptabilité de gestion pour évaluer les écarts de prix. Son objectif est d'utiliser les comparaisons de prix entre pays pour aider au repérage des distorsions de concurrence. Néanmoins, il est très difficile de tirer des conclusions sur les données de la concurrence en comparant deux prix. La commissaire européenne a néanmoins demandé aux instituts de statistiques de fusionner le système servant à observer l'inflation et le système des panels. Les instituts de statistiques sont très réticents à se soumettre à cette demande, d'autant plus qu'ils ont été très peu consultés. Par conséquent, il incombe aux autorités européennes d'adopter une attitude plus neutre et de ne pas imposer des demandes résultant de pressions exercées à très haut niveau. L'ESGAB a d'ailleurs recommandé que le Directeur Général d'Eurostat ne soit plus accompagné par son commissaire lors de ses conférences de presse.

L'Europe doit constituer une source de mutualisation permettant de réaliser des économies et de répondre à des sollicitations nouvelles. En revanche, si la gestion n'est pas suffisamment « démocratique », le système européen risque d'être néfaste à l'efficacité statistique.

II. Point sur la Rencontre sur les nomenclatures sociales, Stéfan Lollivier

Stéfan LOLLIVIER présente le compte rendu de la réunion sur les nomenclatures sociales du 14 septembre, à laquelle 300 personnes ont participé. La matinée était consacrée aux témoignages d'acteurs européens ayant travaillé sur la nomenclature des métiers Isco et la nomenclature sociale

européenne, qui avait été évaluée suite à un appel d'offres d'Eurostat. La présence d'un nombre important d'intervenants étrangers témoigne de la prise de conscience européenne sur ces nomenclatures.

L'après-midi était consacré à un dialogue entre les utilisateurs et les producteurs. Ce dialogue a montré l'importance des nomenclatures sociales pour les utilisateurs sur de nombreux plans, y compris politiques. Stéfán LOLLIVIER a souligné que la nouvelle nomenclature Isco doit être codifiée convenablement au sein de l'Union européenne de façon à assurer la comparabilité, ce qui n'était pas le cas de la précédente. Par ailleurs, le prototype de nomenclature sociale européenne, basé sur la précédente Isco, est devenu obsolète. La position française vise à utiliser la nouvelle Isco pour dériver une nomenclature statistique sociale européenne. Il semble qu'Eurostat ait entendu ces deux messages. Un groupe de travail sur la nouvelle nomenclature Isco se mettra en place en 2010. En revanche, Stéfán LOLLIVIER déplore le manque d'appétence de ses collègues européens, les directeurs des statistiques sociales des autres pays membres considèrent que ce n'est pas à eux de mettre en place une nomenclature sociale européenne.

Roxane SILBERMAN demande comment l'Insee s'organise pour développer la veille sur les questions européennes et les prendre en charge activement.

Stéfán LOLLIVIER rappelle que l'Insee est mobilisé depuis très longtemps sur les questions de nomenclatures et est intervenu à tous les niveaux pour souligner l'importance de ce sujet auprès d'Eurostat et des autres pays européens. Néanmoins, les directeurs des statistiques sociales des autres pays membres ne sont pas intéressés. En revanche, ils sont disposés à adopter une nomenclature sociale européenne codifiable à partir des variables du tronc commun des enquêtes européennes car elle ne générerait pas de coût supplémentaire. La stratégie future consistera à travailler dans cette direction pour promouvoir l'idée selon laquelle il est possible de construire une nomenclature sociale européenne à coût nul.

Jean-Philippe COTIS ajoute que l'Insee comporte une structure dédiée aux enjeux européens qui coordonne l'ensemble des travaux dans ce domaine et entretient des relations constantes avec Eurostat. L'enjeu porte plutôt sur la capacité de l'ensemble des statisticiens nationaux à s'organiser et parler d'une seule voix. Le comité directeur de la statistique est en train d'acquiescer une personnalité quasiment morale et est appelé à jouer un rôle croissant dans l'expression du point de vue des états membres, à la fois pour saluer les initiatives importantes de la Commission et s'opposer si nécessaire aux décisions inopportunes résultant de « caprices politiques ». Par conséquent, la gouvernance de la statistique européenne s'améliore.

III. Présentation du rapport du groupe de travail « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire » – Dalila Vienne et Bernard Morel

Jean-Pierre DUPORT présente les excuses de Francis Cuillier, qui n'a pas pu se libérer pour participer à la réunion du Bureau du Cnis et le remercie d'avoir présidé le groupe de travail « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire ».

1. Les principales conclusions du rapport

Dalila VIENNE précise en préambule que le rapport « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire » résulte de travaux menés de septembre 2008 à septembre 2009.

Le groupe de travail était chargé de réaliser un état des lieux des statistiques disponibles et d'émettre des préconisations pour les faire évoluer en vue de mieux comprendre les nouvelles tendances de localisation des populations sur le territoire.

La ville s'étale dans des espaces auparavant naturels ou agricoles, d'une façon plus ou moins continue et émiettée. Cette nouvelle tendance se manifeste depuis 30 ans. Néanmoins, elle semble désormais s'accompagner d'un renouveau des grands centres urbains. Par ailleurs, une double dynamique concernant les espaces ruraux se dessine depuis quelques années. Premièrement, les espaces ruraux éloignés des villes ou portés par une économie industrielle en déclin connaissent un déclin démographique. Deuxièmement, d'autres espaces ruraux proches des villes connaissent un renouveau démographique lié au tourisme ou à l'attractivité résidentielle à l'égard de retraités ou d'actifs.

Par conséquent, les formes d'occupation de l'espace se transforment progressivement. La statistique doit éclairer ces nouvelles formes d'occupation de l'espace pour que tous les acteurs intervenant sur les territoires puissent mieux comprendre le contexte spatial dans lequel ils travaillent.

1. Les enjeux présentés par les utilisateurs

Le groupe de travail a auditionné un certain nombre d'utilisateurs de statistiques et d'acteurs du développement local, dont des représentants des collectivités locales, des représentants des politiques territoriales de l'État, des représentants du monde économique et des représentants de chercheurs, qui ont fait part de leurs besoins en termes de prospective.

Il ressort de ces entretiens que les enjeux de la connaissance des territoires et de leur organisation sont extrêmement variés et touchent à tous les domaines de la vie économique et sociale. Il s'agit d'enjeux environnementaux (qualité environnementale et prévention des risques de pollution), d'enjeux en termes de services et d'équipements (accessibilité des personnes aux services et comment les implanter dans un contexte mouvant de populations et d'activités), et d'enjeux plus généraux de cohésion territoriale.

Les enjeux varient fortement mais les besoins d'information des utilisateurs convergent, qu'ils appartiennent au domaine public ou au domaine privé, qu'ils soient orientés vers l'urbanisme, l'économique ou le social.

Le groupe de travail a identifié trois types de besoins importants :

- Les utilisateurs ont exprimé leur satisfaction concernant les statistiques disponibles et l'accroissement du nombre de données locales produites ces dernières années (nouveau recensement annuel de la population, publication régulière des revenus des ménages à des niveaux géographiques extrêmement fins, études de l'appareil productif au niveau local et base permanente des équipements). Le besoin de statistiques nouvelles est relativement faible et concerne essentiellement la connaissance des marchés immobiliers et fonciers au niveau local. Il paraît également nécessaire de mettre à jour quelques sources statistiques pour qu'elles répondent mieux aux nouveaux enjeux.
- La relative profusion de données locales crée un besoin d'accompagnement et d'appropriation des utilisateurs. Il est nécessaire de mettre en place un « cadre d'intelligibilité ».
- Les enjeux d'aménagement du territoire ont des conséquences en chaîne du quartier ou du village à la région en passant par le département. Par conséquent, il est important que l'information soit organisée, emboîtée sur ces différents niveaux géographiques. Or la statistique publique présente un déficit d'organisation par rapport à cette demande.

2. Les produits statistiques disponibles

Le rapport préconise la production régulière et locale de données sur le marché immobilier et foncier. Les types de biens concernés par cette préconisation sont les terrains, les maisons/appartements et les

locaux d'activité. Le groupe de travail préconise la publication régulière d'indicateurs de volume, d'intensité de transaction et de prix sur ce type de biens.

Par ailleurs, trois sources statistiques nécessiteraient d'être améliorées pour mieux répondre aux enjeux d'aujourd'hui. Les sources d'occupation du sol sont très nombreuses et ont évolué de façon indépendante. L'utilisateur ne sait plus quels sont les avantages et les limites de ces sources pour répondre aux indicateurs demandés par exemple dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Il est nécessaire de mieux les coordonner pour fournir des indicateurs plus opérationnels et efficaces.

Dans le domaine des déplacements, les enquêtes ménages relevant de la méthode Certu sont intéressantes mais les résultats sont disponibles tardivement. Il conviendrait de les simplifier pour permettre une publication plus rapide et surtout à moindre coût.

Enfin, pour analyser l'appareil productif sur le territoire, l'utilisateur se trouve confronté à un problème de méthodologie et de synthèse en raison de la profusion des sources statistiques.

3. La nécessité d'un cadre d'intelligibilité

La demande des utilisateurs dépasse le simple cadre d'une documentation de sources. Les utilisateurs ont besoin de « boîtes à outils » leur permettant de s'approprier plus rapidement l'information. Le cadre d'intelligibilité comprend les zonages d'études et la mise à disposition de référentiels d'indicateurs.

Le groupe a confirmé que les zonages d'études constituent des références importantes pour comprendre les territoires bien qu'ils ne soient pas calqués sur les zonages d'interventions publiques. Il est donc nécessaire de les actualiser en tenant compte des mutations des territoires urbains et ruraux. Les aires urbaines par exemple doivent continuer à jouer leur rôle de représentation de l'influence de la ville sur son environnement. Peut-être faudrait-il fixer plusieurs seuils d'influence et mieux représenter le polycentrisme observé dans certaines grandes aires urbaines ? Les bassins de vie, qui représentent les espaces du quotidien, pourraient être définis au niveau rural et urbain. Les moyens disponibles permettent désormais de couvrir la France entière en termes d'aires de la quotidienneté. Concernant la ruralité, le groupe préconise de revenir à une notion internationale basée sur la densité et de ne plus définir la ruralité en opposition à l'urbain. Enfin, il est préconisé d'actualiser les zones d'emploi pour qu'elles se rapprochent davantage de la notion de bassin du marché du travail.

Par ailleurs, il conviendrait de mettre à disposition des utilisateurs des référentiels d'indicateurs calculés sur les zonages géographiques (France, région, département et zonage d'étude) de façon à permettre à l'utilisateur de trouver immédiatement les indicateurs qui lui permettront d'analyser son territoire. Le groupe de travail propose un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'occupation du territoire et aux distances parcourues. Ces indicateurs s'inspirent fortement de ceux proposés par le groupe de travail piloté par le Certu sur la consommation des espaces.

4. Normaliser le niveau infra-communal

Au niveau infra-communal, l'information est extrêmement dispersée. Les utilisateurs rencontrent de nombreuses difficultés dans la synthèse de informations. Deux niveaux de besoins s'expriment dans ce domaine :

Un niveau d'information limité mais à niveau très fin consiste par exemple à étudier l'implantation des bureaux de poste dans une ville. Dans ce cadre, l'utilisateur a besoin uniquement des données sur la densité de la population mais à un niveau extrêmement fin pour pouvoir y superposer l'implantation des bureaux de poste. Une autre utilisation réside dans la réalisation de différents scénarios en vue de la création de lignes de tramway en fonction de la localisation des établissements, activités et emplois. Actuellement, il est difficile d'obtenir à un niveau extrêmement fin des informations très basiques liées à la population, à l'emploi et aux activités.

Par ailleurs, il est très difficile de rassembler l'information provenant du recensement, de l'Éducation nationale, et du Ministère de l'équipement par exemple, de façon à disposer de chiffres clés couvrant tous les domaines au niveau de quartiers correspondant aux zones d'intervention publique. En effet, chaque information relève de son propre système de production, ce qui rend les différentes informations difficilement associables. Par conséquent, il est proposé de diffuser cette information « au carreau », en découpant le territoire en carreaux de dimension variable. Généralement, les carreaux font de 100 à 300 mètres de côté. Les informations traitées sont dénombrées au niveau du carreau puis mises à disposition.

L'un des avantages de la diffusion au carreau est qu'elle permet les analyses synthétiques en rapprochant des sources statistiques différentes produites selon une même maille géographique. Par ailleurs, cette méthode permet de réaliser des analyses suivant des quartiers « à façon » représentatifs du thème étudié. Le carreau permet également des analyses historiques simples grâce à leur stabilité dans le temps. Enfin, la méthode du carroyage permet un choix du « grain » de représentation en fonction de la fiabilité de l'information. Il est possible d'associer les carreaux pour obtenir un niveau de précision suffisant. En termes d'image, la représentation au carreau est beaucoup plus représentative que la représentation à l'Iris.

La diffusion au carreau pose néanmoins un problème de communication parce qu'elle ne s'appuie pas sur une image topographique. Par ailleurs, ce type de diffusion nécessite une coordination de l'ensemble du SSP sur le géo-référencement dès l'amont de la production des données. Enfin, il convient de préserver la confidentialité des données.

C'est pourquoi le groupe de travail a convenu que la diffusion au carreau constitue un objectif de moyen terme à réaliser par étapes, la première consistant à procéder à une expérimentation. Plusieurs utilisateurs ayant participé au groupe de travail ainsi que la fédération des agences d'urbanisme sont très intéressés par cette expérimentation.

2. Les avis de la commission «Territoires »

Bernard MOREL indique que la Commission Territoires s'est réunie le 30 septembre pour examiner les préconisations du rapport et proposer des orientations qui sont reprises dans la proposition d'avis pour 2010. Le groupe de travail propose des objectifs ambitieux correspondant à de vrais besoins. Par ailleurs, il y a des opportunités à saisir avec l'évolution très rapide des systèmes d'information géographiques, qui permettent une localisation très fine. Il convient donc d'établir des priorités, de définir les projets pouvant être mis en œuvre et à quelle échéance.

La Commission Territoires a identifié quatre sujets de court ou moyen terme pouvant être mis en œuvre à partir de 2010 :

- Le premier consiste à combler la lacune du système statistique relative à l'observation locale des marchés fonciers et immobiliers. Des informations portant sur l'observation locale des marchés fonciers et immobiliers sont publiées régulièrement mais ne portent pas de label statistique. Or ces informations sont très importantes. Par conséquent, la Commission propose de mener des études préalables en 2010 sur la mise en place d'un système d'indicateurs structurels localisés concernant l'immobilier et le foncier. Ce point relèverait du ministère en charge du logement.
- La Commission préconise également d'expérimenter dès 2010 la production et la diffusion de données statistiques carroyées, sous l'égide de l'Insee et en liaison avec les utilisateurs. Cette méthode innovante intéresse également Eurostat. Un « ESSNet » auquel la France participera envisage de carroyer la statistique au niveau européen.
- Il est également possible de mettre en œuvre dès 2010 la recommandation de la loi Grenelle pour mettre en place des indicateurs locaux liés à la mobilité ou à l'accessibilité des équipements, en s'appuyant sur la base permanente des équipements.

- Enfin, le dernier point peut être réalisé à court terme et consiste à engager l'actualisation des zonages d'étude. Le premier volet, piloté par la Dares, consiste à actualiser les zones d'emploi, qui constitue la maille structurante pour les statistiques du marché du travail. Le deuxième volet concernant l'actualisation du zonage en aires urbaines, espaces ruraux et bassins de ville, piloté par l'Insee, démarre avant la fin de l'année. Il convient de raisonner à méthode constante dans la mesure du possible pour réaliser ces travaux dans des délais courts. Néanmoins, il est nécessaire de tenir compte de phénomènes massifs tels que l'imbrication entre les espaces ruraux et les espaces urbains ou le polycentrisme des aires urbaines. La Commission propose de s'engager à actualiser les zonages d'ici fin 2010 de façon à les mettre à disposition avec les résultats du recensement en juillet 2011. Au préalable, il est nécessaire d'actualiser les unités urbaines.

Débat :

Jean-Pierre DUPORT demande si les modalités de l'actualisation des zones d'emploi pourront être mises en place par la Dares en 2010 comme le souhaite la Commission.

Bernard MOREL indique que les délais de l'actualisation des zones d'emploi sont relativement incertains dans la mesure où elle nécessite une concertation avec les préfets de région. Une première phase technique s'achèvera en mars prochain avec la production d'un rapport préconisant les méthodes d'actualisation et les marges de manœuvre possibles pour la concertation en région. Il sera nécessaire de saisir les ministres pour lancer la concertation, programmée pour le deuxième trimestre 2010. Par conséquent, l'actualisation des zones d'emploi devrait pouvoir aboutir avant la fin de l'année 2010. Néanmoins, la Dares n'a pas souhaité garantir l'échéance dans la mesure où il appartient aux ministres de décider du lancement de la concertation avec les préfets.

Jean-Pierre DUPORT souhaite que l'avis de la Commission Territoires relatif à ce point soit reformulé de façon à indiquer que le Cnis souhaite que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour permettre une actualisation des zones d'emploi en 2010.

Denis DURAND souligne la qualité du rapport. Il observe que la mise à disposition de données infra-communales peut poser des problèmes de secret statistique. Par ailleurs, il souhaite des précisions sur les travaux en cours avec la Cnil en vue de définir les principes de diffusion des données « au carreau ». Enfin, il observe que le respect de la confidentialité pourrait constituer une préoccupation transversale à la problématique de géo-localisation des données à un niveau fin.

Benoît ROBIN note que le rapport montre combien la question du géo-référencement est déterminante et importante au regard des besoins en termes d'analyse statistique. Il souhaite savoir comment les services publics et la délégation de service public sont pris en compte dans les besoins statistiques indépendamment de la question des zonages. Enfin, il observe que l'ensemble des éléments évoqués dans le rapport et ses préconisations permettront de mieux mesurer la distance entre le lieu d'habitation des salariés et leur lieu de travail.

Roxane SILBERMAN souligne que le rapport paraît correspondre à des besoins exprimés de longue date par tous les utilisateurs, s'agissant notamment de la question du carroyage. Néanmoins, la mise en œuvre du carroyage nécessitera la résolution de nombreuses difficultés. Le « floutage » notamment est une question centrale à laquelle il conviendra de répondre rapidement. Par ailleurs, Roxane SILBERMAN demande comment les propositions du rapport se situent par rapport au cadre européen concernant la comparabilité des territoires à un niveau fin.

François VINCENT ajoute que sur les territoires transfrontaliers, les bassins d'emploi ne correspondent pas aux bassins d'habitation. L'approche européenne de la géo-localisation sera donc utile pour tenir compte des personnes résidant en France dans une zone frontalière et travaillant dans un pays limitrophe.

Patrick MARESCHAL estime que le rapport constitue un important progrès dans la mesure où il révèle la problématique réelle qui réside non pas dans le manque d'informations locales mais dans l'organisation des nombreuses données disponibles. Dans ce sens, le cadre d'intelligibilité constituerait la réponse adéquate aux besoins des utilisateurs. Le danger qui guette les instances locales réside dans la surabondance d'informations non pertinentes et non validées. La facilité d'utilisation des outils techniques nuit à la qualité et à l'intelligibilité des données, chacun pouvant produire des cartes ou des graphiques de toutes sortes. Préparer la compréhension des données en créant des indicateurs synthétiques constituerait donc un progrès important. Les données concernant l'utilisation des sols sont également essentielles pour les débats sur les usages du sol dans les territoires en forte croissance. Enfin, le système de carroyage permettra de définir un périmètre d'action ou de gouvernance sur la base de l'observation de données neutres.

Joëlle DELAIR demande s'il est prévu d'associer l'ensemble des utilisateurs, acteurs sociaux ou économiques locaux à l'expérimentation du carroyage. Il convient de les associer à la constitution de l'outil pour en faciliter l'appropriation. De même, la communication sur les indicateurs est importante.

Pour répondre à ces questions

Dalila VIENNE indique que lors de la mise en place du nouveau recensement, un premier contact a été établi avec la CNIL concernant la possibilité de diffuser une information sous forme cartographique au carreau. Le floutage est un projet de moyen terme. Une solution simple résiderait dans le lissage de l'information. D'autres solutions doivent également être étudiées.

Le groupe de travail a intégré à ses propositions les indicateurs sur la consommation d'espace définis dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Le rapport préconise de produire ces indicateurs sur l'ensemble des zonages standards et de donner les moyens à tous les utilisateurs de les reproduire sur leurs propres zonages.

Les sources statistiques actuelles permettent de bien étudier les déplacements domicile-travail en termes de distance et de temps de déplacement. Néanmoins, elles ne permettent pas d'évaluer les déplacements au niveau infra-communal.

Enfin, le groupe de travail recommande effectivement d'associer le plus possible les utilisateurs à la mise en œuvre des nouveaux outils.

Bernard MOREL explique que la question de l'accessibilité aux services publics renvoie à la dimension régionale ou locale des éléments préconisés par le rapport Stiglitz. Des groupes de travail se réunissent actuellement pour mettre en place des indicateurs territorialisés du développement durable. L'un de ces indicateurs porte sur l'accessibilité des services publics.

Il n'existe pas actuellement de définitions harmonisées au niveau européen concernant le zonage fonctionnel et Eurostat n'affiche pas l'ambition d'en produire. En revanche, Eurostat a l'ambition de développer la méthode du carroyage, qui permettra une harmonisation. Néanmoins, il s'agit d'un chantier d'innovation de moyen terme.

Enfin, la solution apportée aux questions transfrontalières réside dans un traitement local. Les directions régionales de l'Insee concernées par ces problématiques travaillent avec leurs homologues du pays limitrophe pour caractériser les revenus par exemple.

Jean-Pierre DUPORT précise que la France est le seul pays européen à posséder une politique d'aménagement volontariste dépassant la compétence des collectivités locales. D'où les différences d'appréciation par rapport aux autres pays européens concernant la question des zones d'étude. Les problèmes d'organisation territoriale de la France lui sont également spécifiques. Par ailleurs, les aspects transfrontaliers ne pourront effectivement être traités qu'au cas par cas.

Le Bureau approuve les préconisations du rapport.

IV. Présentation de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable organisée conjointement par le Meeddm, le CESE et le Cnis – Louis de Gimel

Louis de GIMEL indique que la conférence nationale sur les indicateurs de développement durable du 20 janvier est organisée sous l'égide du Cnis, du Conseil Économique, Social et Environnemental, du Ministère chargé du développement durable et de la déléguée interministérielle au développement durable. Cette conférence répond à un souhait formulé par un avis de la Commission développement durable du Cnis le 2 juin et fait suite au rapport du CESE sur les indicateurs de développement durable et l'empreinte écologique rédigé sur une saisine de Monsieur Borloo.

Les pilotes se sont réunis au sein d'une commission de concertation, qui a révélé des objectifs largement différents. Le CESE souhaite élargir légèrement les indicateurs phares pour renforcer la dimension relative au social et au bien-être, ce qui pose la question de la place donnée à la soutenabilité au sens strict c'est à dire par rapport aux générations futures. Le Ministère et la déléguée interministérielle souhaitent rester le plus proche possible des indicateurs phares européens tout en développant un second niveau articulé avec la stratégie nationale. Le Cnis souhaite discuter en profondeur de l'évolution des indicateurs au regard de la dynamique d'étude qu'ils peuvent apporter.

Le Ministère souhaite que les indicateurs restent articulés avec les défis de la stratégie nationale de développement durable, qui reprend les grands défis de la stratégie européenne. La loi prévoit que la conférence nationale porte sur les indicateurs associés à cette stratégie nationale. A priori il ne s'agit pas d'une conférence sur le développement durable au sens large. A cet égard, les stratégies de développement durable européenne et nationale présentent un tropisme environnemental fort. De plus, la France occupe une position atypique en Europe sur les indicateurs du développement durable. En France, le nombre de ces indicateurs est extrêmement limité et ils sont pour l'instant totalement calés sur les indicateurs phares européens. Cette spécificité résulte d'une décision gouvernementale de 2006. Les autres pays ont organisé des réflexions plus ouvertes à la société civile, qui ont abouti à des jeux d'indicateurs plus développés. L'objectif de la conférence est donc de réassocier la société civile à la définition des indicateurs du développement durable afin d'éviter d'en faire des indicateurs uniquement administratifs.

La commission de concertation s'est réunie une première fois le 5 octobre et se réunira une seconde fois le 10 novembre. Elle a rencontré un grand succès. Une cinquantaine de personnes représentant les différentes associations et organisations y ont participé, les associations environnementales étaient très représentées. La première réunion a permis à chacun d'exprimer la façon dont il perçoit les indicateurs de second niveau. La prochaine réunion devrait faire émerger une proposition sur les indicateurs phares de premier niveau qui seraient présentés lors de la conférence nationale du 20 janvier.

La conférence portera également sur les travaux synthétiques en cours et parfois peu connus. Il paraît important à tous les pilotes que ces travaux fassent l'objet d'une phase d'appropriation et que leurs orientations soient discutées. Le programme de la conférence prévoit par ailleurs une discussion sur les indicateurs de deuxième niveau et sur les indicateurs territoriaux.

La Commission Stiglitz a émis de fortes recommandations visant à faire émerger un tableau de bord du développement durable en concertation avec la société civile. Elle a souligné l'importance des indicateurs portant spécifiquement sur les questions de la soutenabilité et donc sur la prospective, par opposition au bien-être. Or les premières discussions montrent que la société civile a du mal à s'approprier cet enjeu.

La stratégie nationale devrait être établie à l'issue d'un comité interministériel qui se tiendrait en mars-avril, sans nécessairement mentionner la liste des indicateurs.

Jean-Pierre DUPORT précise que le CESE a souhaité associé les CESR à cette réflexion.

Débat :

Joëlle DELAIR se félicite de la tenue de cette conférence. La commission de concertation a permis de faire émerger certains indicateurs de second niveau que la CFDT souhaitait voir pris en considération dans le tableau de bord. Il existe néanmoins un risque qu'ils ne soient pas retenus définitivement dans la mesure où il est question de limiter le nombre d'indicateurs pour des raisons de faisabilité et d'appropriation.

En revanche, Joëlle DELAIR exprime le désaccord de la CFDT au sujet de la méthode de concertation. Les parties prenantes se retrouvent face à une proposition présentée comme intangible parce qu'étant étroitement liée à la stratégie nationale de développement durable et aux indicateurs européens. Cette méthode ne correspond pas à la conception que la CFDT se fait de la concertation. La concertation sur la construction du tableau de bord doit tenir compte de l'avis de la société civile et des usagers. Si la société civile est consultée sur le tableau de bord, elle doit pouvoir participer concrètement à son élaboration.

Par ailleurs, la CFDT considère que le tableau de bord n'a pas à être calqué sur les indicateurs la stratégie nationale de développement durable sous le prétexte que cette stratégie émane du Ministère de l'environnement. Les aspects économiques et sociaux sont aussi importants que les enjeux environnementaux. Le développement durable est plus durable qu'une stratégie qui évoluera au gré des politiques. Par ailleurs, la CFDT estime qu'il doit être durablement observé, selon des points de vue plus larges et plus constants. D'où l'importance d'intégrer ces points de vue dans le tableau de bord.

Enfin, les indicateurs présentés dans le cadre de la proposition originale paraissent relativement classiques et peu innovants. Le développement durable est un sujet relativement nouveau. Par conséquent, il représente l'occasion d'innover, quitte à prendre des risques en constituant des indicateurs qui ne seront peut-être pas aussi robustes que le PIB par habitant mais qui seront néanmoins intéressants à observer. Il est souhaitable de compléter les indicateurs permettant une comparabilité à long terme par d'autres indicateurs.

Jean-Pierre DUPORT indique que la position qu'il a défendue auprès du Président du CESE rejoint celle que vient d'exprimer Joëlle DELAIR. Les travaux du Cnis et sa participation à la conférence ne sont pas liés à la stratégie nationale du développement durable. Il est normal que le Ministère du développement durable souhaite lier son dispositif à la stratégie nationale. Néanmoins, il convient d'aller au-delà en définissant d'autres indicateurs. Le Cnis pourra prendre des initiatives, en liaison avec le CESE, pour expliquer au Ministère que leurs travaux ne sont pas liés à la stratégie nationale de développement durable, quelle que soit son importance. La conférence organisée par les trois pilotes a pour but de poser les problèmes plus largement que si elle était organisée par le Ministère seul.

Louis de GIMEL ajoute qu'il existe une distinction entre les indicateurs liés à la stratégie nationale et les indicateurs du développement durable en général. Par ailleurs la stratégie française du développement durable est une stratégie nationale, ce qui introduit une différence sémantique avec une stratégie purement gouvernementale.

V. Ébauche de l'avis général 2010 – Philippe Cuneo

Philippe CUNEO précise en préambule que le projet d'avis transversal 2010 est provisoire dans la mesure où toutes les commissions thématiques ne se sont pas encore réunies.

Les 15 avis peuvent être regroupés en quatre items.

- **Les trois premiers avis concernent le contexte général de la production de la statistique publique.** Le premier consiste à confirmer la création du pôle de la statistique publique de Metz. Le second porte sur les grandes orientations du programme à moyen terme de l'Insee et le troisième concerne le cadre international et plus particulièrement européen dans lequel s'inscrit de plus en plus la statistique publique nationale. Ces trois avis prennent acte et mettent l'accent sur un certain nombre de points de vigilance.

Benoît ROBIN ne perçoit pas l'intérêt de la phrase du premier avis indiquant que le Cnis a pris note de la confirmation de la création du pôle statistique publique à Metz.

Jean Pierre DUPORT juge qu'il est important que le Cnis maintienne son souhait d'être vigilant à ce que la création du pôle de Metz n'affaiblisse pas les moyens de la statistique publique.

Denis DURAND estime qu'il est prématuré de dire que le Cnis enregistre avec satisfaction les grandes orientations du programme à moyen terme de l'Insee compte tenu du contexte budgétaire particulier dans lequel il s'inscrit.

- **Le deuxième item regroupe plusieurs avis relatifs à la méthode.** Le premier regroupe les aspects relatifs à la production de l'information statistique localisée (diffusion des données infra-communales, géo-référencement et carroyage). Le deuxième reprend le thème de l'observation des trajectoires en insistant sur leur importance et en prenant en compte le fait selon lequel l'observation statistique des trajectoires est extrêmement coûteuse. Par conséquent, il encourage l'articulation des panels avec les sources administratives. Cette solution est relativement complexe mais susceptible de produire de l'information à moindre coût.

Avis 5 trajectoires et panels

Denis Durand considère qu'il y a un consensus pour dire qu'il ne faut pas opposer l'utilisation d'enquêtes longitudinales ou transversales et l'utilisation de panels. Compte tenu de ce principe et des contraintes budgétaires de l'Insee, un soutien très fort à la construction de panels via des sources administratives, par nature très coûteuse, peut avoir des incidences négatives sur certaines enquêtes existantes. Ce sujet d'inquiétude renforce l'extrême circonspection de la CGT sur l'avis à porter sur le moyen terme de l'Insee.

Roxane SILBERMAN juge relativement floue l'expression « panels articulés avec les sources administratives ». Il convient de préciser si les panels résulteront de la seule mobilisation des sources administratives ou seront issus d'enquêtes existantes articulées avec les sources administratives. La formulation « panels articulés avec les sources administratives » pourrait laisser craindre la suppression de certaines enquêtes. Il est aussi important de conserver les enquêtes existantes que de mobiliser les sources administratives, d'autant plus que la pérennité de la source administrative elle-même n'est pas toujours assurée. Les sources administratives doivent être mobilisées mais elles apportent des informations liées à une problématique de gestion différente de celle apportée par des enquêtes.

Philippe CUNEO explique qu'*a priori*, l'articulation des panels avec les sources administratives constitue une source d'économies. L'usage des sources administratives a pour but de minimiser la charge de collecte et d'utiliser des informations déjà disponibles. Néanmoins, les données administratives sont difficiles à utiliser dans la mesure où elles ne sont pas constituées en vue d'un usage statistique.

- **Le troisième item porte sur les groupes de travail.** Le Conseil exprime sa satisfaction sur la bonne mise en œuvre par le service statistique public des recommandations du rapport de Foucauld sur les statistiques de l'emploi, du sous-emploi et du chômage et du rapport Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat des ménages. Concernant la mesure des dépenses de l'Etat à

l'échelle territoriale, le Conseil pourrait insister sur les contacts à poursuivre avec la DGFIP pour que l'information disponible soit mise à disposition du service statistique public. Le septième avis reflète les attentes du Cnis à l'égard du groupe de travail sur les statistiques de l'immobilier. Le huitième exprime le souhait d'améliorer la connaissance des associations et de l'économie sociale, éventuellement en créant un groupe de travail sur ce sujet. Par ailleurs, un avis supplémentaire sera probablement ajouté sur le rapport de Margerie sur les groupes financiers.

avis 6 mise en œuvre des recommandations des groupes de travail emploi chômage précarité

Joëlle DELAIR remarque que les trajectoires des individus n'ont pas été mises en œuvre dès 2009 alors qu'elles peuvent être considérées comme faisant partie des principales recommandations du groupe de travail de Foucauld. Elle souhaiterait donc que l'avis 6 soit plus nuancé. Par ailleurs, elle propose de reprendre dans cet avis la question de la communication en indiquant que le Cnis souhaite la poursuite des efforts d'explicitation à destination des utilisateurs et des journalistes. Il conviendrait également de rappeler l'importance de neutraliser les différences entre les sources, qui créent confusion et méfiance.

- **Enfin, le projet d'avis transversal liste un ensemble de thèmes sur lesquels le Cnis souhaite insister fortement.**

L'avis 12 porte sur l'évaluation des politiques publiques

Denis DURAND souligne que la participation du SSP à l'évaluation des politiques publiques constitue un sujet complexe. Il conviendrait de distinguer la participation du SSP à l'élaboration et l'évaluation des grands axes de la politique publique d'une part et d'autre part sa participation à des opérations très précises et très ciblées, qui pose davantage de problèmes. Denis DURAND cite à ce sujet le résumé d'une étude récente du Centre d'études de l'emploi sur l'expérimentation de l'utilisation du SSP à propos de la mise en œuvre du RSA : « *S'il apparaît que l'expérimentation constitue bien une forme nouvelle d'association des scientifiques à la prise de décision, l'analyse du dispositif RSA fait apparaître un décalage entre l'objet de l'expérimentation et la teneur du dispositif, et le suivi des débats à l'Assemblée montre que l'expérimentation a rempli surtout une fonction rhétorique de justification d'une politique classique de revenus. Pour autant, cette forme d'intervention n'est pas sans conséquences. D'une part, l'association des scientifiques à la définition et au pilotage de l'action publique met en question l'indépendance de la recherche. D'autre part, l'affirmation de la supériorité scientifique de l'expérimentation peut conduire à l'éviction des autres formes d'observation. Enfin, les moyens financiers consacrés aux expérimentations risquent de manquer pour mener les enquêtes observationnelles nécessaires à la mesure des effets réels des dispositifs.* » Sans reprendre à son compte l'intégralité de ces conclusions, Denis DURAND estime qu'il est intéressant de les avoir à l'esprit avant de se féliciter sans réserve des orientations qui sont en train d'être prises par l'administration.

Philippe CUNEO considère qu'il existera toujours une place pour l'évaluation traditionnelle, qui s'attache principalement à vérifier que les mesures décidées ont bien été mises en œuvre. La difficulté réside dans la mesure des résultats. Il est important de souligner que l'ensemble des dispositifs d'évaluation relevant de la statistique publique, en particulier ses enquêtes, doit faire l'objet d'une publication systématique suivant les règles de la statistique publique.

Jean-Pierre DUPORT observe qu'il conviendra de distinguer dans l'avis 12 les dispositifs d'évaluation et les dispositifs d'expérimentation. Le rapport du Centre d'études de l'emploi porte sur l'expérimentation alors que l'évaluation des politiques publiques telle que l'entend l'avis 12 ne couvre pas que ce champ.

Avis 14 Conférence nationale sur les indicateurs du développement durable.

Benoît ROBIN suggère d'insister sur la volonté du Cnis de renforcer sa présence en termes de communication et de mieux se faire connaître.

Jean-Pierre DUPORT propose de rajouter un avis spécifique au renforcement de la communication du Cnis. L'avis 14 sera complété en fonction des résultats de la conférence sur les indicateurs du développement durable, qui se tient huit jours avant l'Assemblée Générale.

Philippe CUNEO indique ensuite que l'avis 14 sera formulé de façon à distinguer les éléments concernant le suivi de la loi, qui ne relèvent pas des prérogatives du Cnis ni du CESE, et la préoccupation gouvernementale concernant le suivi du Grenelle.

Avis 15 sur le centre d'accès sécurisé

Roxane SILBERMAN souligne que l'opérationnalité du centre d'accès sécurisé dépend des moyens qui seront mobilisés. Le secteur de la recherche devra apporter des moyens mais il faut créer le cadre de cette coopération ne serait ce que pour commencer à apporter les moyens qui pourraient déjà être mobilisés. Elle remarque cependant que le Comité du secret n'a pas souhaité être en charge des priorités dans les projets qui seront retenus et que cette question ne manquera pas de se poser si le nombre de projets augmente rapidement. Elle indique par ailleurs que l'Insee et le Réseau Quételet ont participé à la réponse à un appel à propositions de la Commission européenne portant sur la construction européenne d'un accès sécurisé à distance pour les données issues de la statistique publique dans une optique de coordination des infrastructures existantes. La création du Centre d'accès sécurisé à distance (CASD) met l'Insee en position de jouer un rôle dans les discussions sur ces questions au sein du Système statistique européen et il serait souhaitable que le Cnis l'y encourage.

- **La connaissance des entreprises**

Charles EL NOUTY regrette que le secteur des entreprises ne figure dans aucun avis. Plus généralement, il existe une tendance sociale forte consistant à occulter le monde de la production. Il se félicite de l'enquête sur l'accès des PME au financement. Néanmoins, cette enquête constitue également un constat d'échec car ses résultats ne seront pas connus avant fin 2010 alors que la crise économique a débuté en septembre 2008. Il estime que le Cnis est passé à côté d'un sujet économique majeur.

Patrick DUCHATEAU se déclare également choqué que les entreprises n'aient été mentionnées à aucun moment de la réunion de ce jour. Il rappelle que l'une des missions du Cnis consiste à définir les priorités et souligne qu'aucune statistique nationale sur les entreprises du bâtiment n'a été publiée depuis six mois. Les moyens de la statistique publique étant limités, il conviendrait de faire la part des choses entre ce qui est souhaitable et ce qui est faisable.

Jean-Pierre DUPORT souligne que même si elles n'ont pas été mentionnées explicitement au cours de la réunion, le rapport du groupe de travail « Statistiques et nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire » concerne les entreprises. Par ailleurs, la prochaine réunion du Bureau sera consacrée aux groupes financiers avec la présentation du rapport de Margerie. La Présidence et le Secrétariat du Cnis ont décidé de ne pas reprendre dans l'avis transversal les propositions principales des avis des commissions thématiques. Les préoccupations des entreprises figureront donc dans les avis propres aux commissions. Quoi qu'il en soit, tout membre du Bureau peut proposer de mettre en avant dans l'avis transversal une remarque transversale concernant les entreprises.

Par ailleurs, Jean-Pierre DUPORT reconnaît que l'appareil statistique a du mal à s'emparer de la question de la crise économique. Les commissions thématiques seront invitées à étudier comment intégrer à l'appareil statistique des éléments permettant d'assurer une veille stratégique. **Jean-Philippe COTIS** ajoute que l'appareil statistique n'évolue pas toujours au rythme de l'économie.

Philippe CUNEO précise que la Commission Entreprises se réunit fin novembre. Par ailleurs, l'appellation de la Commission Système financier et financement de l'économie, qui remplace la formation Monnaie, finance et balance des paiements, reflète la volonté de mieux traiter les questions du financement des entreprises. Les nouvelles commissions du Cnis développent des thématiques transversales et la Commission Système financier et financement de l'économie est le lieu adéquat pour faire valoir auprès des représentants des banques l'importance des statistiques nécessaires au pilotage de la sphère économique des entreprises.

Il explique enfin que l'absence de données sur les entreprises du bâtiment est due à une panne du système de suivi des mises en chantier du SSM du MEEDDM.

VI. Divers

Jean-Pierre DUPORT fait état d'un avis du CESE rédigé par Martine Clément, qui se plaint d'une connaissance insuffisante de l'activité des entreprises dans certains secteurs et notamment des entreprises de moins de 20 salariés. Martine Clément signale que « *certaines entreprises innovantes et à fort potentiel d'évolution n'ont pu être véritablement étudiées faute d'éléments statistiques détaillés* » et souhaite que le Cnis se saisisse de cette question.

Jean-Marc BEGUIN rappelle que la demande des entreprises, qui se plaignaient de charges statistiques trop lourdes, avait conduit à supprimer toute statistique sur les entreprises de moins de 20 salariés. Néanmoins, les statistiques sur les entreprises de moins de 20 salariés ont été réintroduites dans le cadre de Résane. L'ensemble des statisticiens d'entreprise partage le constat de Martine Clément. C'était une erreur de considérer qu'il n'était pas indispensable de suivre les petites entreprises.

Charles EL NOUTY souhaite également que l'effort statistique porte sur les PME et non seulement sur les entreprises de taille intermédiaire.

François VINCENT ajoute qu'il n'existe pas d'information concernant le créneau des entreprises de 50 à 300 salariés. Or les partenaires sociaux en auraient besoin dans le cadre de la nouvelle loi obligeant ces entreprises à négocier des accords sociaux sur les seniors.